

de la part de mes frères, neveux ou nièces, qui ne se trouveraient pas satisfaits, et qui tenteraient d'attaquer en justice mon présent testament en tout ou en partie, ils soient déchus de ma dite succession, car telle est ma vraie et dernière volonté, en foi de quoi j'ai écrit, et signé, de ma propre main, mon présent testament olographe.

A Repentigny, les jours et ans que dessus, (Signé,) Louis-François PARENT, Archi-Prêtre.

Nous reposant sur la foi d'une rumeur devenue générale, nous avons dit que le condamné Marvell s'était suicidé dans son cachot; mais il n'en était rien. Un plaisant fabriqua ce récit tragique dont le mauvais goût est encore préférable à la réalité du fait en question.

On parle d'une requête sollicitant pour Marvell une commutation de la peine capitale.

Biographie de M. Moquin.

(Un journal qui se publie depuis peu de temps à Québec, La Voix du Peuple, contient la biographie suivante d'un avocat célèbre de Québec, qui fut en même temps grand avocat et homme de bien.)

Le chancelier d'Angleterre, faisant l'éloge d'un de ses confrères, disait qu'il "tout devait être rapide en lui et que, par une espèce de fatalité, sa vie même devait suivre le cours prématuré de sa gloire." Ces belles paroles s'appliquent parfaitement à un des plus dignes citoyens du Canada, qui fut en même temps le plus bel ornement du barreau de Québec: nous voulons parler de M. Moquin, dont nous allons en quelques mots retracer la vie.

Louis Moquin naquit à Montréal, vers 1787. Ayant eu le malheur de perdre son père quand il était encore en bas âge, il fut élevé par un de ses oncles, marchand de Valenciennes. Placé à l'âge de treize ans au petit séminaire de Québec pour y faire son cours d'études, il se distingua de bonne heure par ses talents extraordinaires et un grand amour du travail. En peu de temps, il avait surpassé tous ses condisciples. L'on sait que c'est l'abbé Landry dans nos collèges d'appeler chaque semaine les élèves à un concours qui sert à régler la distribution annuelle des prix; c'est ce qu'on appelle le concours. Les professeurs regardaient comme une injustice de laisser composer le jeune Moquin, parce qu'il avait trop de disposition entre ses talents et ceux de ses confrères. On avait eu néanmoins remède à cet inconvénient en le plaçant dans des classes supérieures où il devait avoir plus de difficulté à remporter la palme. Mais c'était inutile; il se mit de toutes les difficultés et faisait chaque jour l'honneur de ses professeurs, qui de guerre lasse, lui avaient décerné le titre d'Imperator perpetuus.

Le trait suivant donnera une idée de son ardeur pour l'étude et de sa prodigieuse mémoire. Quelqu'un lui avait prêté le discours sur l'histoire universelle de Bossuet. Rempli d'admiration pour le bel ouvrage de l'évêque de Meaux, il n'avait plus qu'un coin de son livre pour en examiner un exemplaire pour pouvoir l'étudier à son gré. Mais ce n'était pas chose facile. A cette époque les livres étaient extrêmement rares au Canada, et surtout se vendaient très cher, à tel point que le discours sur l'histoire universelle, qu'on peut aujourd'hui se procurer pour quelques centimes, se vendait alors de sept à huit piastres. N'ayant pu après plusieurs recherches trouver ce qu'il désirait chez aucun libraire, il prit le parti de se le faire lui-même. Il apprit par cœur le discours sur l'histoire universelle, et Pon sait quel avantage exige une pareille tâche! Ce trait ne vaudrait-il pas celui de Démophile traçant sept fois l'île d'Ile?

Le jeune Moquin ressentit dès lors les atteintes d'une maladie de poitrine qui devait le ravir à la fleur de l'âge; mais son ardeur n'en était pas modifiée, car, au bout de quatre à cinq ans, il avait terminé son cours d'études au collège. Il étudia pendant deux ans la médecine sous un maître distingué de Pépacte, fut le Dr. Buchanan. Il retourna à l'Université pour étudier la loi, d'abord sous M. Ross (1) et ensuite sous E. Pyke, avocat pratiquant alors au barreau de Québec. Ce dernier fut plus tard nommé juge et les journaux de Montréal viennent d'annoncer son décès.

Ce fut le 26 octobre 1813 que M. Moquin fut admis au barreau de Québec. La renommée l'avait déjà annoncé comme un jeune homme studieux et doué de talents supérieurs. Aussi se vit-il entouré bientôt d'une clientèle nombreuse et respectable. Possédant une connaissance approfondie du droit, il apportait le soin le plus scrupuleux à l'étude de ses causes, et il émettait ses avis avec une franchise et une probité poussées jusqu'au désintéressement. Ses décisions étaient reçues comme des oracles, et plus d'un plaideur se vit par ses conseils contraint de transiger avec son adversaire. Grâce à ces qualités, on venait le consulter de tous les coins du pays et les affaires qui exigeaient du savoir et de l'honnêteté lui étaient confiées. Sur ce dernier point il était d'une telle rigidité qu'il suffisait de lui proposer la défense d'une cause injuste pour le jeter dans des accès de colère. Son plus grand orgueil était un client malhonnête et il disait souvent qu'il n'était pas assez riche pour faire des restitutions, qu'il devait en conséquence choisir ses causes avec soin. Il racontait lui-même qu'un marchand américain était venu réclamer ses services pour revendiquer une certaine quantité de bois dont il avait été dépouillé. Parmi les pièces nécessaires pour obtenir le bref de saisie-revendication était une déposition sous serment, et M.

(1) Ce M. Ross fut quelque temps après nommé protonotaire.

Moquin demanda à l'américain quelle était la personne qui jurerait les faits nécessaires. My own self, répondit le dernier: I will swear to my lying and to every thing (moi-même je jurerai tout ce qu'il vous plaira). Si tel est le cas, répartit M. Moquin, prenez votre argent et vos papiers, je ne travaille pas pour des gens de votre espèce. On pourrait rapporter plusieurs traits du même genre, celui d'un usurier entre autres, qui lui avait demandé s'il pouvait sans danger prêter de l'argent à 2 par cent pour l'espace de six mois, ce qui fut réellement 24 par cent par an, et qui se retira confondu de la rude réponse qu'il reçut.

L'on sent quel intérêt les plaideurs avaient à voir leurs causes entre les mains de M. Moquin, car les juges avaient pour lui la plus grande déférence et l'écoutaient toujours avec respect. Suivant une expression de l'Agnesseau: "Sa probité reconnue était une des armes les plus redoutables de son éloquence et son nom seul était un préjugé de la justice des causes qu'il défendait."

Mais voyons le à l'audience. Les pièces de procédure étaient rédigées avec clarté et précision. D'une nature calme, comme presque tous les hommes chez qui le jugement domine, il n'était point pathétique, il ne faisait pas verser des larmes, comme son confrère et son ami, M. Vallières de Saint-Héol. Ses discours se distinguaient par une grande pureté d'élocution, un exposé des faits si clair, qu'il réduisait la question à sa plus simple expression, et surtout par une logique saine et qui ne laissait aucune prise aux attaques de l'ennemi. Il était si sûr de ses raisonnements, qu'il n'employait jamais le plus léger subterfuge pour faire triompher la cause la plus juste.

Tel était M. Moquin dans la vie publique; dans la vie privée, son caractère ne se démentait pas. Ses mœurs étaient irréprochables. Dans ses rapports privés, il était habituellement sérieux avec les étrangers, ce qui faisait croire à plusieurs personnes que sa société devait être peu agréable; mais il suffisait de le connaître intimement pour changer d'avis. A part ses moments de souffrance, il était fort gai dans l'intimité, et de premiers à provoquer le mot pour rire. Dans ces repas de corps que le barreau était dans l'habitude de donner à cette époque, on conviviait ne se montrant plus joyeux que lui, et il cherchait toujours à porter la conversation sur quelque sujet piquant. Simple dans ses goûts, ses moments de loisir étaient partagés entre la société de quelques amis et la culture des beaux-arts, de la musique surtout, qu'il aimait passionnément. Souvent, après une journée de labeur pénible, il se plaçait au piano, qu'il touchait passablement, et les accords qu'il en tirait ranimaient ses forces abattues. Voulait-on lui faire plaisir, c'était de l'inviter à quelque réunion musicale. Aussi, jamais il ne manquait d'aller entendre les quelques artistes qui visitaient Québec, et ces jours étaient pour lui des jours de fête.

Mais une si belle carrière devait être bientôt interrompue. On s'apercevait que la maladie faisait des progrès rapides chez M. Moquin, quand il tomba dans un état langueur et de dépression qui le conduisit au tombeau, le 23 juin 1825, à l'âge peu avancé de 38 ans et quelques mois. Il fut vivement regretté de toutes les personnes qui le connaissaient et les journaux de l'époque nous disent qu'il fut du petit nombre de ceux dont la mort est une perte publique. Ses funérailles furent une preuve de l'estime que ses concitoyens avaient pour lui. Le cortège se composait des juges de Québec, du barreau en costume, suivi des étudiants en droit et des citoyens les plus respectables de la ville. Ce fut son confesseur et son ami, le révérend M. Demers, qui lui rendit les derniers devoirs de la religion. Quand les avocats furent de retour au Palais-Justice, ils furent mandés en la chambre des juges, et là, le président de la cour, M. SEVERIN, rappela d'une manière touchante les éminentes qualités du défunt. Il dit entre autres choses, que le barreau venait de faire une perte qu'il ne traitait de temps à réparer. Il termina par un trait qui, dit-il, lui était parfaitement connu, ainsi qu'à tous les autres juges devant lesquels M. Moquin avait plaidé, c'est qu'il n'avait jamais entrepris la défense d'une cause sans s'être assuré, par les meilleurs renseignements, qu'elle était fondée en justice et en équité.

M. Moquin fut en relation avec ce qu'il y avait de plus distingué parmi ses compatriotes. MM. Borgia, Pyke, Ross, Andrew Stuart, Plamondon, Vallières, Hamel, Proulx, Black, Planté, Neilson et Quirion: tel était le cercle de ses amis, qui tous respectaient ses talents. Son nom est aujourd'hui néanmoins bien peu connu; il n'est pas populaire; ce qui peut s'attribuer à son éloignement du grand théâtre de la politique. Éloignement dû, soit à la tournure de son caractère, soit à la faiblesse de son tempérament.

Comme marque d'estime pour cet homme distingué, le barreau de Québec conserve son portrait dans la Bibliothèque des Avocats et dans le bureau des protonotaire. Il était d'une taille au-dessus de la moyenne et fort mâle. Sa figure est pâle et empreinte de mélancolie; l'ensemble de sa personne annonce la réserve et la dignité.

La carrière de M. Moquin fut courte, il est vrai, mais elle fut glorieuse. Que n'a-t-il vécu jusqu'à ce jour. Appelé sur le banc judiciaire par les vœux unanimes de ses concitoyens, ses grandes qualités et la sagesse de ses décisions feraient chaque jour notre admiration. Mais nous avons pour seule consolation de le classer parmi les hommes illustres du Canada.

P. J.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

ACADEMIE FRANCAISE.

La mort de M. Dupaty et celle du comte de Saint-Priest avaient rendu vacants deux fauteuils à l'Académie française. Le 12 mars, M. Alfred de Musset, nommé par 16 voix sur 28 votants, a été proclamé membre de l'Académie en remplacement de M. Dupaty. Ses concurrents étaient: MM. Philartète Chasles,

Ponsard, Legouvé, Mazères, Liadières et Valori.

A la seconde élection le nombre des votants était encore de 28. M. Berryer a obtenu 21 voix; Ponsard, 5; M. Philartète Chasles 2. M. Berryer a donc été proclamé membre de l'Académie Française en remplacement de M. de Saint-Priest.

Le nombre des membres de l'Académie Française est donc complété par ces deux élections, précédées de celle de M. de Montalembert. Le lecteur sera peut-être bien aise de trouver ici les noms des quarante membres actuels de l'Académie Française; nous les ferons suivre des dates de la naissance et de la nomination des Académiciens.

Table with 3 columns: Messieurs, Naissances, Réceptions. Lists names and dates of 40 members of the Académie Française.

ANGLETERRE.

Les journaux anglais du 12 mars rendent compte en détail de la réunion tenue le 11 chez lord John Russell. Dans son discours, lord John Russell a rappelé que lorsqu'en 1846 il remplit au pouvoir sir Robert Peel, celui-ci le mit en demeure de proclamer les principes d'après lesquels il entendait diriger les affaires du pays. Ce précédent et une foule d'autres montrent que, pour se conformer aux règles du gouvernement constitutionnel, on doit aujourd'hui suivre la même marche. C'est pourquoi lord John Russell a écrit à M. d'Israeli, chancelier de l'Échiquier, chargé de diriger les affaires du Gouvernement à la Chambre des Communes, pour lui demander si l'intention du Ministère était de faire, une profession de foi ou déclaration des principes qu'il compte suivre. M. d'Israeli a répondu négativement. Lord John Russell a consulté sir James Graham et M. Cobden; tous deux croient, comme lui, qu'il est parfaitement légitime de demander au Gouvernement l'exposition de ses principes. Son intention n'est pas, toutefois, de faire ce qu'on appelle en Angleterre une opposition factieuse, en essayant d'arrêter le vote des subsides ou d'autres mesures indispensables pour l'expédition des affaires courantes. Mais les intérêts commerciaux, agricoles et généraux du pays exigent que le Parlement sache le plus tôt possible si le nouveau Ministère entend continuer la politique de la liberté du commerce ou à quelque velléité de la renverser. Tout semble prouver qu'il nourrit ce dernier projet. Rien ne serait plus préjudiciable à l'Angleterre. Il faut donc tout faire pour empêcher le nouveau Cabinet de réaliser ce dessein. Pour cela, la marche la plus simple est de commencer par essayer de lui arracher une explication catégorique.

Après cet exposé, lord John Russell a demandé: 1° que M. Villiers retirât sa motion, et qu'on s'abstînt, pour le moment, de toute proposition abstraite sur la liberté du commerce; 2° que le 13 le Ministère fût mis en de-

meure de faire connaître les principes qu'il compte suivre; 3° que, après la réponse du Gouvernement à cette sommation, une nouvelle réunion du parti libéral ait lieu, afin d'assurer l'unité de son action et de décider quelle marche il devra adopter ultérieurement.

M. Villiers et Cobden ont appuyé cette triple proposition, et elle a été adoptée, malgré l'opposition de M. Hume, qui, avant d'arrêter aucun plan, aurait voulu savoir d'après quels principes lord John Russell compte former une administration s'il parvient à chasser lord Derby du pouvoir. Lord John Russell a fait remarquer que toute réponse à une question aussi indiscrète aurait l'inconvénient de jeter la division dans le parti libéral. De reste, il croit pouvoir espérer que les difficultés qu'il a autrefois rencontrées dans la formation d'un Cabinet n'existeront pas au même degré quand il s'agira à l'avenir de former une administration nouvelle. Cette dernière déclaration est significative et prouve que le chef du parti whig ne désespère pas de ressaisir le pouvoir, même avant de nouvelles élections générales. Et, en effet, cette espérance peut seule expliquer l'ardeur avec laquelle il entre si promptement en campagne contre les hommes d'État auxquels il veut céder la place.

Il est probable que le Ministère a refusé les explications qu'on avait résolu de lui demander. Ce n'est qu'après la réponse de M. d'Israeli que le parti de lord John Russell devait prendre dans une nouvelle réunion un parti définitif. On attribue à lord John Russell le projet de demander que les subsides soient limités à une période de six mois, de manière à entraîner une dissolution du Parlement et sa convocation vers le mois de septembre prochain, au lieu d'attendre l'époque ordinaire, qui serait le mois de février 1853.

La question a dû être portée aussi à la chambre des Lords. Dans la séance du 12, lord Beaumont a annoncé qu'il présenterait le 13 une pétition où sont formulées des plaintes contre le préjudice que cause au commerce l'incertitude où le Gouvernement laisse le pays sur ses intentions relativement aux impôts sur les céréales. Lord Lyndhurst a répondu en s'élevant contre les menées qui tendent à provoquer la dissolution du parlement. Si une dissolution a lieu en avril, le parlement ne pourra se réunir avant le mois de juin, et l'adoption de plusieurs bills réclamés par l'intérêt général sera forcément ajournée à une autre session. Il en sera de même de la question de la défense militaire du pays, à laquelle le noble lord n'attache pas moins d'importance.

Le même jour à la Chambre des Communes, lord John Russell a déclaré que, ne pouvant se flatter de faire passer son bill de réforme électorale comme simple membre de la chambre, se proposant de l'abandonner, en se réservant toutefois de faire une motion pour la réforme dans le cours de la session. En conséquence, il a prié la chambre d'ajourner à trois mois l'ordre du jour relatif à ce bill. Cette proposition a été adoptée.

C'est donc exclusivement sur la question de la liberté du commerce que la bataille entre le ministère tory s'est livrée. Tout dépendait du parti qui prendrait cette fraction de la chambre des communes, qui, sans être favorable à un nouveau cabinet, ne voit pas sans inquiétude lord John Russell se livrer, dans l'intérêt de son ambition, avec les chefs des partis révolutionnaires. On ne sait trop, en effet, où ses engagements pourraient le conduire, s'il rentrait maintenant au pouvoir par le secours de ces nouveaux alliés. Au surplus, qu'il l'emporte ou qu'il succombe aujourd'hui, la question entre lui et ses adversaires ne sera vidée que par les élections.

Rafle d'une Montre d'Or.

Une excellente montre d'or doit être rafflée prochainement au bénéfice de l'Eglise St Pierre: l'heure et le lieu en seront annoncés en temps convenable pour ceux qui voudront bien contribuer à cette œuvre. Prix d'un billet: trente sous.

N. B. S'adresser au Presbytère de St. Pierre ou au bureau de cette imprimerie. Montréal, 2 avril 1852.

LIVRES NOUVEAUX.

HORLOGE DE LA PASSION, ou réflexions affectives sur les souffrances de Jésus-Christ, par St. A. de Liguori 1 vol 18 prix 2s. 6d.

MEDITATIONS SUR LES PRINCIPAUX MYSTÈRES DE LA PASSION DE N. S. J. C. etc., par le P. M. de Bernegai, 1 vol 32 prix 2s.

L'ÂME SUR LE CALVAIRE, considérant les souffrances de Jésus et trouvant aux pieds de la croix la consolation de ses peines, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 rel. gaufrée, prix 2s.

L'ÂME ÉLEVÉE À DIEU, par les réflexions et les sentiments, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 reliure gaufrée, prix 2s.

LE SALUT FACILITE AUX PECHEURS, par la dévotion au très Saint et Immaculé cœur de Marie, dans l'Archiconfrérie, etc., 1 vol 18 avec gravure brochée, p. 10s.

LE LIVRE D'OR, ou l'humble en pratique, pour conduire à la perfection chrétienne, utile à tous les fidèles, 1 vol. 32 joli cartonnage, prix 10s.

LA VIE DE LA STE-VIERGE, Mère de Dieu, ensemble la vie de St-Joseph, par J. Collin de Plancy, 1 vol 18 figures, prix 3s.

LE CHEMIN DE LA SANCTIFICATION, ou le vrai conducteur des âmes dans la voie du Salut, par les sacrements de pénitence et d'eucharistie, augmenté du chemin de la croix, 1 vol. 18 gaufrée et tranche dorée, prix 2s. 6d.

En vente chez E. R. FABRE ET CIE., Rue St. Vincent.

6 avril 1852.

MOIS DE MARIE

OU

LE MOIS DE MAI.

On trouvera chez le soussigné une jolie édition du mois de Mai, consacré à la Mère de Dieu, par P. L. LORAIN, Missionnaire. Cet ouvrage contient outre une suite de Méditations, de prières et de sermons en l'honneur de la Sainte-Vierge, les prières du Mois, les Vœux du dimanche, le Chemin de la Croix, etc., etc. J. B. ROLLAND, N.º 24 Rue S. Vincent. Montréal, 6 avril 1852.

CHEMINS DE CROIX.

Le soussigné informe respectueusement les Messieurs du Clergé qu'il a continuellement sous main un certain nombre de beaux CHEMINS DE CROIX. Chaque tableau a 40 pouces de long sur 36 de large. Les couleurs sont en noir solide et ont 5 pouces de large. Une baguette de plane ouïe régit à l'intérieur et à l'extérieur du tableau. Les gravures sont en couleurs.

AUSST--

Différentes sortes de Gravures.

GEORGE LECOMTE.

Coin des Rues Bonaventure et St. Jacques. Montréal, 30 Mars 1852.

EAU DE PLANTAGENET.

Depuis le mois d'août 1818, j'ai recommandé l'usage des EAUX DE PLANTAGENET dans une grande variété de maladies chroniques, et avec bien succès. Leur efficacité était remarquable surtout dans les cas de dyspepsie, rhumatisme et scrofule. Les individus débiles et nerveux et ceux chez qui il y avait action augmentée des intestins et des reins ne prenaient qu'un demi verre à la fois, mais à un intervalle d'une ou deux heures. Lorsqu'il y avait plus de rigueur et qu'il existait une condition tardive des sécrétions, il fallait user des eaux en plus grande quantité; et chez des personnes phlogiques, où une disposition aux congestions prédominait, avec une tendance à la fièvre et l'irritation, on en buvait jusqu'à plusieurs pintes par jour.

Ce serait vraiment une heureuse circonstance si les eaux minérales généralement, pouvaient être substituées pour le grand nombre de vices et maladies, composés, connus sous le style de Remèdes à Paris, avec lesquels une certaine classe de la communauté ne cesse de se gorger, à leur grand détriment, et l'avantage seulement des manufacturiers.

WOLFRÉD NELSON, N. D. Président du Collège de Médecine du Bas-Canada. A vendre au 153, rue d'Armas.

[Nous empruntons à la Minerve le tableau qui suit de la population de la Cité d'après le dernier recensement.]

TABLEAU DU RECENSEMENT DE LA CITÉ DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE 1852

Etant le premier fait en vertu de l'Acte 14e et 15e Victoria, chap. 49.

Large table with multiple columns: QUARTIERS, POPULATION, NATIFS, RELIGIONS, SEXES, RESIDENCE, Allant à l'école, Naissances, Mortes, MAISONS, etc. Contains detailed demographic data for Montreal in 1852.